



## ***Appel aux candidat-e-s parmi les membres d'Attac Liège***

- *Pour le groupe de coordination*
- *Pour représenter notre locale liégeoise à la coordination Attac Wallonie Bruxelles*
- *Pour faire partie de l'assemblée des membres effectifs*
- *Pour le conseil d'administration*

Depuis sa naissance, Attac Liège renouvelle chaque année son groupe de coordination et son conseil d'administration. Au sein de ces deux groupes, les mandats et fonctions aux différents postes sont également modifiés ou reconduits chaque année.

Voici en rappel ou en information le mode de fonctionnement d'Attac Liège.

Lors de la création de l'ASBL, les membres fondateurs, lors d'une AG, ont opté pour deux types de membres : des membres adhérents et des membres effectifs. D'office toutes les personnes en accord avec la plateforme du mouvement international et en ordre de cotisation sont membres adhérents ; pour être membre effectif, il est nécessaire d'introduire une demande. Être membre effectif témoigne d'une volonté de participer, ne fût-ce qu'un peu, au travail militant d'Attac Liège.

Peuvent être membres : des personnes physiques et des personnes morales.

De ce choix, résulte l'organisation de deux types d'assemblées : les assemblées générales communes et les assemblées des membres effectifs.

Voici leurs pouvoirs respectifs :

L'assemblée **générale commune** (membres adhérents et effectifs)

- définit les grandes orientations du mouvement dans le respect de la plateforme d'Attac et des orientations prioritaires déterminées collectivement lors des AG d'Attac Wallonie Bruxelles ;
- élit le groupe de coordination ;
- élit les représentants à la coordination Wallonie Bruxelles ;
- ratifie les candidatures de membres effectifs.

Assemblée des membres effectifs :

- élit les membres du conseil d'administration ;
- dispose du pouvoir d'organisation et de gestion que possèdent les ASBL ;
- examine les candidatures d'éventuels nouveaux membres effectifs et les propose à l'AG commune pour ratification.

Les membres qui souhaitent « être actifs » dans la locale, avec leurs disponibilités et ressources même limitées, peuvent se proposer pour devenir membres effectifs. Il leur est demandé de rentrer une candidature et éventuellement de l'accompagner d'une note précisant le type d'engagement qu'ils envisagent et quelles en sont les limites.

**Les membres fondateurs ont également opté pour deux groupes de travail : parallèlement au CA, qui est obligatoire dans toute ASBL et qui est élu par les membres effectifs, un groupe de coordination est nommé par l'assemblée générale commune.**

### **Le groupe de coordination d'Attac Liège a pour fonction d'établir des liens entre :**

- les différents sous-groupes de travail ;
- la locale de Liège et les autres locales via la coordination de Wallonie Bruxelles ;
- nos actions et les actions des mouvements, associations et syndicats partenaires, tantôt à notre initiative, tantôt en réponse à l'une ou l'autre sollicitations ;
- les membres, via les assemblées et le périodique ;

Il est aussi garant que l'assemblée générale de tous les membres soit informée de manière à décider des orientations politiques du mouvement, et assure le suivi des décisions de cette même assemblée.

### **La coordination Wallonie Bruxelles (pour laquelle l'AG commune désigne des représentants)**

- coordonne les actions des différentes locales d'Attac ;
- propose de nouvelles campagnes ;
- renforce des partenariats avec syndicats, associations et mouvements sur des revendications présentes dans la plateforme d'Attac ;
- organise des assemblées générales pour tous les membres des locales et garantit la concertation et la participation aux orientations du mouvement au niveau Wallonie Bruxelles.

Pour terminer notons que c'est le CA qui, en son sein, doit désigner des membres aux postes de président(es), secrétaire(s), trésorier(e)... mais nous avons pris l'habitude d'en débattre et de décider avec les membres effectifs lors de l'assemblée statutaire qui, cette année, se tiendra le **6 mai**.

C'est également le CA qui recrute les travailleurs salariés et qui gère les questions liées à l'emploi.

### ***Procédure et calendrier :***

**Les candidatures pour les différents postes devront être rentrées au plus tard le 14 avril** par courriel à [info@liege.attac.be](mailto:info@liege.attac.be) ou par courrier postal au secrétariat d'Attac Liège, 48, rue du Beau-Mur, 4030 Liège.

Pour toute candidature, il est nécessaire d'être en ordre de cotisation.

Le groupe de coordination sera renouvelé en assemblée générale de tous les membres (effectifs et adhérents) **le mercredi 29 avril à 19h30**.

C'est également à cette assemblée que seront confirmés ou modifiés les mandats de nos représentants à la coordination d'Attac Wallonie Bruxelles.

Comme prévu aux statuts de l'ASBL, les membres effectifs actuels se rencontreront pour examiner les nouvelles candidatures comme nouveaux membres effectifs **le mercredi 29 avril à 19h00**. La décision sera alors proposée à la ratification ce même jour à l'assemblée commune de 19h30.

Enfin, c'est **le 6 mai à 19h30** qu'anciens et nouveaux membres effectifs renouvelleront le conseil d'administration (parmi les membres effectifs), qui choisira en son sein des membres pour exercer les fonctions de : présidence, porte-parole, secrétariat et trésorerie. Ces différents mandats sont d'un an.

Cette procédure, qui peut paraître complexe pour de nouveaux membres, a permis depuis plus de 10 ans (oui, nous sommes nés en 1998) que le mouvement se développe de manière démocratique en donnant aux membres qui souhaitent s'engager la possibilité de le faire sans tout porter, mais en s'inscrivant là où ils pensaient le mieux se situer en fonction de leurs souhaits, leurs compétences et leurs disponibilités.